

**LE «DÉVELOPPEMENT DURABLE»
COMME SYSTÉMATISATION
D'UNE GESTION DES CONSÉQUENCES.
NOUVELLES RESPONSABILITÉS
ET TRADUCTIONS INSTITUTIONNELLES**

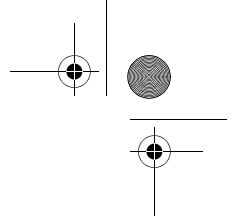
PAR

YANNICK RUMPALA

UNIVERSITÉ DE NICE
ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR LES MUTATIONS DE L'EUROPE
ET DE SES SOCIÉTÉS (ERMES)

Le thème du «développement durable» est devenu un élément courant des agendas gouvernementaux, au point même d'être de plus en plus souvent affiché comme un objectif incontournable. Peut-être se trouve aussi engagé par là une révision des raisonnements et des schémas de pensée en vigueur dans les sphères où s'élabore la prise en charge des affaires collectives. Cet objectif peut en effet être interprété comme la formulation d'une obligation envers l'avenir et, par conséquent, d'une nécessité de révision de la manière de préparer cet avenir. Face à des menaces qui iraient jusqu'à mettre en péril le devenir de la planète en touchant les équilibres écologiques, un ensemble argumentatif a en effet réussi à s'imposer pour affirmer qu'il n'est plus possible de faire comme avant et qu'il faut désormais penser aux conséquences des actions présentes. C'est ce type d'idée que l'ancien vice-président des États-Unis Al Gore, lorsqu'il s'est engagé dans un travail itinérant de sensibilisation aux risques liés au réchauffement climatique, appuyé par un film documentaire le mettant en scène⁽¹⁾, a par exemple pu mettre en avant en n'hésitant pas à convoquer dans l'argumentation des phénomènes atmosphériques récents d'ampleur catastrophique : «Après l'ouragan Katrina, ce qui a changé, c'est le

⁽¹⁾ «Une vérité qui dérange», dans sa version française; voir SOTINEL 2006.



sentiment que nous allons devoir affronter les conséquences de nos actes» (cité in Lesne 2006 : 3).

L'objectif de «développement durable» tend à traduire et à généraliser ce type de sentiment. C'est le même genre de schéma d'appréhension dont on peut sentir l'influence dans la manière courante d'envisager le changement devant permettre d'atteindre cet objectif collectif. Dans une logique de «durabilité», gérer le changement, c'est en effet essayer d'organiser l'avenir, donc tenter de trouver des éléments de maîtrise dans l'univers des conséquences imputables à l'action humaine. Autrement dit, si la collectivité se rallie à cette logique, cela signifie qu'elle va devoir adapter son état d'esprit général à ce contexte renouvelé et s'occuper des conséquences de ses actions, y compris celles qui pourraient paraître éloignées dans le temps. Plus précisément, il s'agit d'éviter les conséquences jugées négatives, notamment celles qui correspondraient à des effets irréversibles⁽²⁾.

Il est donc également important de saisir la nature de cette reconfiguration qui pourrait s'avérer engagée. Quels en sont les soubassements et les lignes directrices ? À quels prolongements ce mouvement de repositionnement donne-t-il lieu ? Quelle interprétation en donner ? Cette apparente généralisation de l'attention pour les conséquences, portée de manière emblématique par une thématique comme celle du «développement durable», laisse en effet entrevoir une rationalité gouvernementale en évolution. Elle tend à induire des transformations dans l'appréhension des objets de gouvernement et ainsi à amener dans ce mouvement des repositionnements des cadres programmatiques à partir desquels s'élaborent les interventions institutionnelles⁽³⁾. De ce mouvement paraissent ou pourraient émerger de nouveaux principes d'action et il est par conséquent souhaitable d'engager la réflexion pour en cerner les contours et les orientations.

⁽²⁾ Sur les figures de l'irréversibilité dans une perspective environnementale, voir GODARD et SALLES 1991.

⁽³⁾ La problématique du gouvernement proposée par Nikolas ROSE et Peter MILLER (1992) offre là un répertoire conceptuel utile pour appréhender et articuler ces éléments d'analyse (rationalités politiques, programmes et technologies de gouvernement).